Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 7 (1862)

Heft: 16

Vereinsnachrichten: Société militaire fédérale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

nombre comme infini et le rôle capital, dans le tout, de nuances fugaces qu'on voit passer, mais qu'on ne détermine pas, il faut renoncer à fixer dans la langué scientifique ou par le chiffre, le trait réel de ce qui faut.

Y a-t-il un remède à cette imperfection? Oui : il consiste en un mode d'inscription, de comparaison, d'organisation, de généralisation des faits, bien autrement délicat, étendu et fécond pour l'art, que celui qui résulte des formules ou signes sensibles. Si nous trouvons dans notre esprit seul, dans une certaine force de l'entendement, du jugement que nous procure la vue des choses; si nous trouvons là, et seulement là, le pur souvenir, le trait, l'analogue vrai du sujet actuel; si ce trait, avec ses détails et toutes ses nuances, est une conquête du seul esprit, il y a, au sens de Leibnitz, une mémoire des choses telles qu'elles sont! Ce qui signifie qu'il y a une statistique profonde, immatérielle, individuelle, une base de comparaisons, d'inductions, de conclusions rapides, soudaines, une science tout interne, qui fonde le tact, l'inspiration, ce qu'il a de plus noble dans l'art — C'est qu'encore une fois, la science des livres, écrite ou chiffrée, oublie, laisse forcément derrière elle, tout ce qui excède des pouvoirs, c'est-à-dire la statistique infinie des nuances. Mais l'âme de l'observateur est plus pleine, plus féconde que tout signe exprimé; elle n'est pas moins habile à recueillir, à rapprocher, à systématiser les nuances, que la nature elle-même à les multiplier. L'âme, pour retrouver dans le passé un groupe sériel actuel, saisit des traits épars dans le trésor des impressions, forme des types de résolutions à prendre, des généralisations, des inductions, et lie, elle aussi, à sa manière, le passé, le présent et l'avenir. Voilà ce qui nous vient à la fois de la nature et du travail, de l'innéité et de l'expérience, ce qui est au-dessus des sens et des livres, ce qui est vivant, ce que la science formulée en chiffres ou en préceptes, aide, soutient, alimente, fortifie, mais ne remplace pas.

P. GARREAU.

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

Circulaire du Comité central aux Comités cantonaux.

Monsieur le Président et très honorés Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous transmettre ci-joint la liste des tractandas de la prochaine assemblée générale, le 18 août, à savoir :

- 1. Lecture du protocole de la dernière séance générale, à Lugano ;
- 2. Election de deux scrutateurs et deux interprètes ;
- 5. Rapport du Comité central et du caissier :
- 4. 5 Proposition concernant l'adoption des statuts des sociétés cantonales de Schaffhouse et de Nidwald;
 - 6. Communication des verdicts du jury;
 - 7. Nomination d'une commission d'examen des comptes;

- 8. Mémoire de M. le lieutenant-colonel Lecomte, sur la guerre des Etats-Unis :
- 9. Rapport de M. le colonel de Gonzenbach, sur l'organisation de la justice :
- Proposition concernant la participation de la Société militaire fédérale au monument de Winkelried;
- 11. Propositions concernant les prochaines réunions générales ;
- 12, 15. Choix des questions de concours pour 1865, et nomination de la commission d'experts ;
 - 14. Fixation de la contribution annuelle pour 1865 :
 - 15. Fixation du subside aux journaux militaires suisses;
 - 16. Fixation du lieu de la prochaine réunion à élection du Comité central ;
 - 17. Rapport sur l'examen et la passation des comptes ;
 - 18. Propositions individuelles et interpellations.

Agréez, etc.

Au nom du Comité central,

Le secrétaire,

(Signé) W. Munzinger, capitaine.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Fribourg. — Le Conseil d'Etat, dans sa séance du 11 courant, a promu M. le major Ignace de *Boccard*, de Givisiez, au grade de commandant d'infanterie, et lui a confié le commandement du 1^{er} bataillon de landwehr, qui entre en caserne au mois de septembre, pour subir son inspection annuelle.

Un brevet de major a pareillement été accordé à M. le capitaine Fs-X. Frossard, de Givisiez, dans le même corps.

Neuchâtel. — Promotions des 25 et 29 juillet 1862 :

- 1º Au grade de CAPITAINE D'INFANTERIE, le lieutenant-instructeur Yulmy, Pierre.
- 2º Id. de CAPITAINE D'ARTILLERIE, le lieutenant Perrochet, Edouard.
- 3º Id. de LIEUTENANT D'ARTILLERIE, le 1er sous-lieutenant Schmelz, Samuel.

Vaud. — La société de tir de campagne de La Vallée a eu son premier tir au Sentier, le 13 juillet dernier.

Les mannequins, de 6 pieds de haut sur 6 pieds de large, étaient divisés en dix points parallèles du haut au bas.

Le tir, contrarié par un très fort vent le prenant en travers, a présenté les résultats suivants:

1º Carabine fédérale.

```
A 400 pas: 175 coups tirés, dont 124 touchés, = 70 \frac{1}{10} \frac{9}{6}; A 500 » 115 » » 74 » = 64 \frac{1}{5} \frac{9}{6};
```

2º Fusil de chasseurs.

A 400 pas: 120 coups tirés,
$$"$$
 52 $"$ = 43 $\frac{1}{3}$ %; A 500 $"$ 115 $"$ $"$ 45 $"$ = 37 $\frac{1}{3}$ %;